



Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Fwd: potentiel projet de parc éolien à Maux Nièvre

1 message

1 juin 2023 à 20:22

À : Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Bonsoir Elie.

Voici les réponses à nos trois questions!
Nous n'avons pas encore bien compris si cela comble nos attentes!!

----- Forwarded message -----

De : **GRASSART Maxence** <m.grassart@solveo-energies.com>

Date: jeu. 1 juin 2023 à 12:49

Subject: RE: potentiel projet de parc éolien à Maux Nièvre

To:

Cc: LUGAGNE Pauline <p.lugagne@solveo-energies.com>, VAILLE Emmanuel <e.vaille@solveo-energies.com>

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre message, nous avons eu en effet l'occasion d'échanger ensemble lors des premiers temps d'échange de la concertation.

Comme nous avons pu l'indiquer lors de la concertation, nous avons identifié un potentiel de vent sur la commune de Maux grâce à un premier travail cartographique réalisé par nos équipes en interne et via les modèles de prédiction météorologiques que Solvéo Energies a acquis. Cela ne nous dispense pas, bien entendu, de la future pose d'un mât de mesure sur la zone concernée qui permettra d'affiner ces données techniques et de confirmer effectivement le potentiel de vent. Ces éléments permettront ainsi d'affiner les caractéristiques d'un potentiel projet éolien et le modèle économique associé.

Je souhaiterais aussi préciser que la ressource en vent est une donnée clé pour un producteur d'énergie renouvelable comme Solvéo Energies. En effet, la seule source de revenu sur un projet de ce type est la revente d'électricité sur le marché public de l'électricité, elle-même directement reliée à la ressource en vent. C'est la raison pour laquelle l'étude de vent s'appuie sur les données issues du mât de mesure et est réalisée par un bureau d'étude spécialisé indépendant.

Concernant nos différents projets en matière de photovoltaïque et d'éolien, nous pouvons vous indiquer que l'entreprise dispose d'un portefeuille de projets éoliens en développement représentant au global 1 GW. En particulier, il est à signaler que nous construisons actuellement un parc éolien dans la commune de Saint-Ambroix dans le Cher dont la mise en service est prévue en 2024. En outre, nous n'avons pas vocation à communiquer sur les projets que nous avons développés et qui ont par la suite été cédés à d'autres entreprises. Par ailleurs, en tant que producteur d'énergies renouvelables et entreprise française engagée localement, notre stratégie vise à exploiter les parcs que nous avons été amenés à développer.

Concernant votre question sur la mise à la terre, chaque éolienne dispose de la sienne individuelle dont les caractéristiques résistives sont normées. Ensuite, pour des raisons de sécurité, les différentes mises à la terre sont connectées les unes aux autres.

Nous espérons que ces éléments permettront de répondre à vos questions et nous restons à votre entière disposition pour tout complément si besoin. Sachez, comme nous le mentionnons dans le bilan, que nous organiserons un nouveau temps de concertation dans la commune avant la fin d'année, au cours duquel nous pourrions apporter davantage d'éléments sur le projet envisagé grâce aux premiers résultats des études (et de ce fait répondre d'autant plus précisément à certaines de vos questions).

En attendant, nous restons à votre disposition pour tout complément si besoin.
Bien cordialement,



Maxence GRASSART

Chef de projets éoliens

Port. 06 16 52 69 75

Mail. m.grassart@solveo-energies.com



Agence Sud-Est 77 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

www.solveo-energies.com

De : [REDACTED]
Envoyé : mercredi 17 mai 2023 09:22
À : CONTACT EOLIEN <contact-eolien@solveo-energies.com>
Objet : potentiel projet de parc éolien à Maux Nièvre

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Madame, Monsieur.

Ma femme et moi, habitants de Maux, avons participé à la concertation des 6/7 et 14 mars 2023 derniers.

Par conséquent, nous avons lu attentivement les onze pages de votre "premier bilan de concertation."

Cette lecture nous amène à vous poser les questions suivantes:

1) P.7: "**Les données disponibles attestent du potentiel sur la commune en matière de vent et les études, si elles devaient être menées, pourraient confirmer le productible attendu.**"

Au cours de la concertation, beaucoup de questions vous ont été posées sur le vent à Maux.

Or, aucune "donnée disponible avant étude" n'a été évoquée par vos représentants!

Puisque vous affirmez que ces données sont disponibles, nous vous demandons de nous les communiquer.

2) P.2: "**Le groupe Solveo développe, finance, construit et exploite des parcs photovoltaïques et éoliens de toute taille.**"

Nous vous demandons donc de nous donner la liste précise des parcs éoliens (et non photovoltaïques) que vous avez déjà développés, financés, construits, exploités.

3) **Question technique non abordée par votre bilan:**

Est-il prévu que chaque éolienne soit mise à la terre de façon individuelle?

Ou bien les mises à la terre des six éventuelles éoliennes seront-elles interconnectées?

Je vous remercie d'avance de vos réponses précises.

Cordialement.

[Redacted signature]



Sans virus.www.avast.com



Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

TR: RE: Projet éolien commune de MAUX (58)

1 message

13 juin 2023 à 13:03

Répondre à : [REDACTED]
À : maux de colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Bonjour Elie

Voici la réponse de Solvéo à mes questions.

Bonne lecture.

Bien cordialement.

[REDACTED]
Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

De : GRASSART Maxence <m.grassart@solveo-energies.com>

Envoyé : mardi 13 juin 2023 12:48

À : [REDACTED]
Cc : VAILLE Emmanuel <e.vaille@solveo-energies.com>; LUGAGNE Pauline <p.lugagne@solveo-energies.com>
Objet : RE: Projet éolien commune de MAUX (58)

Bonjour Madame,

Merci pour vos questions.

Concernant le calcul de la fiscalité avec l'hypothèse maximale présentée de 8 éoliennes (à noter que nous avons indiqué dans notre bilan, comme vous avez pu le lire, réduit le nombre d'éoliennes pour le projet envisagé en le portant à 6 maximum), cela a été élaborée sur la base des textes de loi en vigueur au moment de la rédaction du dossier de concertation (Les chiffres présentés par SOLVEO Energies ne sont donc pas des estimations propres à l'entreprise.), par exemple :

- Pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties : Code Générales des Impôts, Livre Premier, Deuxième Partie, Titre Premier, Chapitre Premier, Sections II et VI.
- Pour l'IFER : Code Générales des Impôts, Livre Premier, Deuxième Partie, Titre Premier, Chapitre Premier, Section VII et Titre V Chapitre 001

Bien entendu, les lois fiscales et la configuration du parc éolien n'étant pas figées, le calcul de la fiscalité induite ne l'est donc pas non plus. Pour ne donner qu'un seul exemple, la valeur de l'IFER pour un parc éolien terrestre évolue chaque année : 2021 : 7700€/MWh, 2022 : 7820€/MWh, 2023 : 8160 €/MWh.

Par rapport à la dotation financière de la commune, nous évoquons déjà ce point dans notre bilan de concertation que vous avez déjà semble-t-il consulté, en page 10.

En outre, quel que soit le scénario du projet éolien envisagé (en nombre d'éoliennes), nous pouvons affirmer que la commune, la communauté de communes et le département bénéficieront de nouvelles ressources significatives pour leur budget. Pour illustrer ce propos, je vous invite à consulter le document en pièce jointe, qui donne la parole à des élus ayant profités des revenus issus du parc éolien installé sur leur territoire pour rénover leurs voiries ou leurs bâtiments, baisser les impôts, proposer de nouveaux services etc.

A noter que nous organiserons d'ici la fin d'année un nouveau temps d'échange dans la commune pour vous donner davantage de précisions sur le modèle économique, sur la base des premiers résultats des études.

Concernant la santé financière de l'entreprise, je me permets de vous indiquer que SOLVEO Energies est une société en croissance qui se développe dans les énergies renouvelables et notamment dans l'éolien. L'entreprise dispose d'une stratégie et d'une visibilité sur plusieurs années dans la mesure où plusieurs projets en développement actuellement pourront être construits et mis en exploitation dans les prochaines années (entraînant un chiffre d'affaires important pour SOLVEO, à l'image par exemple du Projet de Saint-Ambroix dans le Cher que nous construisons actuellement).

En outre, il faut rappeler que pour développer un parc éolien, il y a besoin d'une autorisation préfectorale. De même, pour couvrir l'ensemble des investissements nécessaires à la construction, il y a besoin d'un prêt bancaire. Autrement dit, si l'opportunité d'un projet éolien à Maux était confirmée, celui-ci ne pourrait aboutir que dans des conditions financières stables, avec un modèle économique éprouvé et validé par deux entités indépendantes de SOLVEO Énergies.

Par ailleurs, les éléments que vous relevez ne tiennent pas compte de la stratégie de l'entreprise et de son plan de croissance sur les prochaines années (augmentation des effectifs, augmentation des parcs de production d'électricité renouvelable en exploitation, diversification des activités vers la mobilité électrique, l'hydrogène ou encore la domotique et croissance à l'international dans des zones en fort développement...).

Concernant le partenariat que nous proposons aux communes, il s'agit de créer une société de projet pour développer ensemble un projet éolien et pour partager les recettes issues de la vente de l'électricité qui sera produite par les éoliennes. Grâce aux modalités de ce partenariat, le seul investissement nécessaire pour la commune pour rentrer dans la société de projets est d'investir au capital de départ (250 euros pour détenir 25 % d'une société au capital de 1 000 euros par exemple). Par la suite, les investissements pour la phase de développement du projet sont portés par Solvéo.

C'est bien la société de projet qui a la charge de développer, financer la construction et exploiter le parc éolien. Grâce au partenariat, le seul « risque » pour la commune si le projet n'était pas autorisé, serait de « perdre » son investissement initial (250 euros sur un capital de 1 000 euros).

La construction du projet est notamment soumise à la condition que la rentabilité économique du projet soit établie. Cela devra être confirmé par la réalisation d'une étude de vent réalisée pendant le développement du projet.

Si la commune témoigne d'un intérêt pour prendre des parts dans la société de projet, des temps d'échange seraient organisés pour présenter ce modèle plus en détail aux habitants intéressés d'en savoir plus.

Nous espérons que ces éléments permettront de répondre à vos questions et nous restons à votre disposition pour toute précision si besoin.

Bien cordialement.

**Maxence GRASSART**

Chef de projets éoliens

Port. 06 16 52 69 75

Mail. m.grassart@solveo-energies.com

Agence Sud-Est 77 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

www.solveo-energies.com

De : [REDACTED]
Envoyé : lundi 22 mai 2023 15:49
À : CONTACT EOLIEN <contact-eolien@solveo-energies.com>
Objet : Projet éolien commune de MAUX (58)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Madame, Monsieur,

Habitante et native de MAUX (58), commune dans laquelle vous envisagez l'implantation d'un parc éolien, je me permets de vous poser quelques questions après lecture du dossier de concertation de mars 2023.

- A la page 11 du dossier de concertation de Mars 2023, Solveo chiffre les retombées économiques pour la commune de MAUX, la communauté de communes et le département.

Pourriez-vous donner les formules de calcul permettant d'arriver à ces résultats, en précisant les textes de loi en vigueur concernés ?

Pourriez-vous chiffrer les incidences qu'auront des nouvelles retombées fiscales sur les autres dotations perçues actuellement par la commune de Maux, la communauté de communes et le département (en précisant également les textes de lois en vigueur) ?

S'il n'y a aucune incidence, pourriez-vous l'indiquer très clairement ? (il est primordial de connaître les ressources réelles dégagées, celles en plus mais aussi celles en moins).

- En vérifiant la santé financière de vos sociétés de projet, il s'avère qu'une grande partie d'entre elles affiche des résultats catastrophiques. Comment justifiez-vous ces

résultats ?

Vous indiquez dans votre document de concertation (page 10) que vous proposez aux communes de devenir actionnaire à hauteur de 25 % :

Pourriez-vous détailler quelles sont les charges et les recettes portées d'une part par Solvéo Energie et d'autre part par les sociétés de projet ?

Quelle société finance la création et l'entretien des éoliennes et des équipements ?

Quelle société revend l'électricité produite ? Quelle société prend en charge la location des terrains ? Plus généralement quelles sont les recettes et les charges de ces sociétés de projet ?

Beaucoup de vos sociétés de projet perdent chaque année plus de la moitié de leur capital social. Si la commune est actionnaire à 25 %, quelle garantie donnez-vous pour que les communes n'aient pas à mettre la main à la poche afin de renflouer les capitaux propres de votre société de projet ?

En espérant une réponse de votre part, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

[REDACTED]

 **PAROLES_ELUS_2021_v1a.pdf**
2112K



Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Fwd: TR: Chamnay Maux

1 message

14 juin 2023 à 12:11

À : "asso.mauxdecolere@gmail.com" <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Verstuurd vanaf mijn iPad

Begin doorgestuurd bericht:

Van: GRASSART Maxence <m.grassart@solveo-energies.com>**Datum:** 14 juni 2023 om 11:35:42 CEST**Kopie:** LUGAGNE Pauline <p.lugagne@solveo-energies.com>, VAILLE Emmanuel <e.vaille@solveo-energies.com>**Onderwerp:** TR: Chamnay Maux

Bonjour Madame,

Merci pour votre question.

En effet, nous avons pris en considération plus de 60 critères relatifs aux aspects liés à l'aviation civile et militaire, l'environnement, les ICPE, les infrastructures, le patrimoine et le paysage, et la réglementation pour identifier une zone d'implantation potentielle à Maux. Vous trouverez en page 6 et 7 du dossier de concertation (document en pièce jointe) plusieurs exemples de ces critères pris en compte.

En outre, comme vous le soulignez à juste titre, ce premier travail cartographique nous ayant permis de conclure au potentiel du territoire pour accueillir un éventuel projet éolien, doit nécessairement être suivi d'une phase d'études techniques et environnementales poussées. Elles ont pour objectif de confirmer ou non le potentiel identifié au sein de la zone d'implantation potentielle. Vous pourrez également lire à partir de la page 12 de notre dossier de concertation, davantage d'informations sur le déroulement des études et leur finalité.

Ce sont ces études que nous avons décidé d'initier afin de répondre d'une part à des questions qui nous ont été posées lors de la concertation (sur les aspects paysagers, environnementaux, économiques...) et d'autre part de disposer d'un maximum de données pour envisager ou non une suite au projet envisagé.

Pour votre bonne information et dans le cas où nous l'auriez pas encore consulté, nous avons édité et rendu publique en avril 2023 un dossier de bilan de cette première phase de concertation. Vous trouverez ce document en pièce jointe.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information si besoin.

Bien cordialement.

**Maxence GRASSART**

Chef de projets éoliens

Port. 06 16 52 69 75Mail. m.grassart@solveo-energies.com

Agence Sud-Est 77 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

www.solveo-energies.com

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] envoyé : samedi 27 mai 2023 14:11 À : CONTACT EOLIEN
<contact-eolien@solveo-energies.com>

Objet : Chamnay Maux

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de [REDACTED]. Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification>]

Bonjour,

Je vis dans le beau village de Maux et suis ce qui se passe dans le developpement d'un parc eolien.

Il a ete indique par Solveo Energies que les zones de developpement potentielles pour les projets eoliens doivent tenir compte d'une soixantaine de contraintes techniques et reglementaires (independamment des etudes qui doivent etre menees par la suite, notamment au niveau environmental), et que le projet envisage a Maux integre ces contraintes et dispose d'un fort potentiel.

Pourriez-vous indiquer precisement la liste de ces contraintes techniques et reglementaires vous permettant de dire que Maux dispose d'un fort potentiel?

J'espere un reponse rapide,

Salutation distingueeee

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[58290 MAUX](#)

Verstuurd vanaf mijn iPad

2 pièces jointes



SOLVEO MAUX dossier de concertation.pdf
2095K



SOLVEO MAUX Bilan de la concertation.pdf
1339K



Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

TR: TR: RE: Demande d'information sur le compte rendu éolien de Maux

1 message

14 juin 2023 à 21:15

Répondre à : [REDACTED]
À : maux de colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

De : [REDACTED]
Envoyé : mercredi 14 juin 2023 20:21
À : [REDACTED]
Objet : TR: RE: Demande d'information sur le compte rendu éolien de Maux

mail transféré

De : GRASSART Maxence <m.grassart@solveo-energies.com>
Envoyé : mercredi 14 juin 2023 16:51
À : [REDACTED]
Cc : LUGAGNE Pauline <p.lugagne@solveo-energies.com>; VAILLE Emmanuel <e.vaille@solveo-energies.com>
Objet : RE: Demande d'information sur le compte rendu éolien de Maux

Bonjour Monsieur et Madame [REDACTED]

Merci pour votre message et vos questions.

Comme nous l'indiquons en page 7 de notre premier bilan de concertation, nous avons rencontré des membres du bureau de l'association Maux de Colère après avoir sollicité son Président pour obtenir un rendez-vous.

Au cours de cet entretien qui précédait la permanence d'information, nous avons échangé sur de nombreux éléments liés à l'éolien en général et au projet envisagé à Maux en particulier (sur les conditions de vent, sur l'environnement, sur le patrimoine, sur le démantèlement, sur les retombées économiques etc.). Ces questions ont de nouveau été abordées lors de la permanence et nous y avons apporté un maximum de réponses (permettant dans le même temps de corriger les approximations communiquées sur le site de Maux de Colère). Vous pourrez consulter ces réponses en synthèse dans notre bilan.

Nous avons eu aussi l'occasion d'indiquer au Président de l'association que plusieurs citations ayant été attribuées à SOLVEO à la suite du porte-à-porte sur le site internet de l'association sont pour certaines fausses et pour d'autres sorties de leur contexte.

Pour ce qui concerne le vent, nous avons en effet identifié un potentiel sur la commune de Maux grâce à un premier travail cartographique réalisé par nos équipes en interne et via des modèles de prédiction météorologiques que Solveo Energies a acquis. Cela ne nous dispense pas, bien entendu, de la future pose d'un mât de mesure sur la zone concernée qui permettra d'affiner ces données techniques et de confirmer effectivement le potentiel de vent. Ces éléments permettront ainsi d'affiner les caractéristiques d'un potentiel projet éolien et le modèle économique associé.

Par ailleurs, comme nous avons pu en discuter avec certains participants et acteurs locaux lors de la concertation, un projet éolien peut en effet bénéficier au dynamisme économique d'un territoire. Concrètement, grâce aux taxes perçues par les collectivités, des actions peuvent être financées au bénéfice des habitants et ainsi en attirer de nouveaux (rénovation d'infrastructures, installation de crèches, construction de maison de santé, baisse des impôts locaux...). Ces actions sont bien entendu le fruit de la volonté des élus qui choisissent de tirer parti d'un projet éolien pour donner de nouvelles perspectives à leur commune.

Pour votre information, vous trouverez joint à ce mail, un livret intitulé « parole d'élus » qui donne différents exemples de communes ayant tiré parti de projets éoliens pour accélérer des investissements locaux au bénéfice du territoire.

Enfin, concernant le sujet des prix de l'immobilier, nous rappelons en page 9 de notre premier bilan de concertation les conclusions d'une étude de l'ADEME (datée de mai 2022) estimant que les projets éoliens ont peu d'impact sur le prix du foncier, -1.5 % en moyenne pour les ventes dans un rayon de 5 km autour d'un parc éolien et que les projets éoliens peuvent, au contraire et effectivement, apporter un nouveau dynamisme au territoire. Si vous souhaitez consulter cette étude, vous la trouverez en téléchargement libre au lien suivant : <https://bibliothèque.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

Restant à votre disposition pour tout complément.
Bien cordialement.



Maxence GRASSART

Chef de projets éoliens

Port. 06 16 52 69 75

Mail. m.grassart@solveo-energies.com



Agence Sud-Est 77 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

www.solveo-energies.com

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]

Envoyé : lundi 29 mai 2023 21:10

À : CONTACT SOLVEO-ENERGIES <contact@solveo-energies.com>

Objet : Demande d'information sur le compte rendu éolien de Maux

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de [REDACTED] Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification>]

[REDACTED]
habitants sur la commune de Maux (Chamnay).

Mesdames Messieurs,

Pour faire suite à votre compte rendu concernant le projet éolien de Maux.

- Pourriez-vous nous indiquer et expliquer les éléments faux et/ou approximatifs présentés par l'association d'opposants lors de la concertation?.
 - Quels sont les critères dont vous disposez, vous permettant d'affirmer le potentiel de la commune de Maux en matière de vent ?.
 - Comment pensez-vous qu'un projet éolien puisse accélérer des investissements locaux dans la région de Maux (zone d'élevage)!!!!.
- Nous pensons surtout à une baisse des prix de nos biens immobiliers ! .

Dans l'attente de vous lire.
Veuillez agréer Mesdames Messieurs
l'expression de nos salutations distinguées.

[Redacted signature line]

[Redacted address line]



PAROLES_ELUS_2021_v1a.pdf
2112K



Maux de Colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

TR: Fwd: RE: Projet Eolien à Maux 58290

1 message

14 juin 2023 à 21:16

Répondre à : [redacted]
À : maux de colère <asso.mauxdecolere@gmail.com>

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

De : [redacted]
Envoyé : mercredi 14 juin 2023 16:02
À : [redacted]
Objet : Fwd: RE: Projet Eolien à Maux 58290

Ci-joint réponse de SOLVEO.
Bisous.

[redacted]

envoyé : 14 juin 2023 à 14:10
de : GRASSART Maxence <m.grassart@solveo-energies.com>
à : [redacted]
cc : LUGAGNE Pauline <p.lugagne@solveo-energies.com>, VAILLE Emmanuel <e.vaille@solveo-energies.com>
objet : RE: Projet Eolien à Maux 58290

Bonjour Madame,

Merci pour votre question.

Comme nous avons pu en discuter avec certains participants et acteurs locaux lors de la concertation, un projet éolien peut en effet bénéficier au dynamisme économique d'un territoire. Concrètement, grâce aux taxes perçues par les collectivités, des actions peuvent être financées au bénéfice des habitants et ainsi en attirer de nouveaux (rénovation d'infrastructures, installation de crèches, construction de maison de santé, baisse des impôts locaux...). Ces actions sont bien entendu le fruit de la volonté des élus qui choisissent de tirer parti d'un projet éolien pour donner de nouvelles perspectives à leur commune.

Pour votre information, vous trouverez joint à ce mail, un livret intitulé « parole d'élus » qui donne différents exemples de communes ayant tiré parti de projets éoliens pour accélérer des investissements locaux au bénéfice du territoire.

Pour ce qui concerne le sujet de la production d'électricité que vous mentionnez, il est en effet important de rappeler qu'un parc éolien produit une électricité 100 % renouvelable, localement, conférant ainsi au territoire un gage d'indépendance énergétique et un levier pour réussir la transition énergétique nécessaire de notre société. Autrement dit, il n'est pas nécessaire qu'un parc éolien soit systématiquement situé à proximité d'une grande ville ou d'une zone industrielle. Cela peut être un modèle économique spécifique mais la consommation d'électricité relève aussi des particuliers (qu'ils soient ici éleveurs et / ou habitants de Maux et des alentours). D'ailleurs, la grande majorité des centrales de production d'énergies renouvelables (éoliens, photovoltaïques, méthaniseurs etc.) sont localisées dans des communes rurales de caractéristiques similaires à celle de Maux et donc alimentent en priorité les besoins locaux en électricité.

Restant à votre disposition pour tout complément si besoin.
Bien cordialement.



Maxence GRASSART

Chef de projets éoliens

Port. 06 16 52 69 75

Mail. m.grassart@solveo-energies.com



Agence Sud-Est 77 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

www.solveo-energies.com

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 30 mai 2023 16:15
À : CONTACT EOLIEN <contact-eolien@solveo-energies.com>
Objet : Projet Eolien à Maux 58290

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Bonjour,

SOLVEO écrit dans son bilan de concertation :

"Plus généralement, plusieurs acteurs rencontrés ont reconnu le rôle bénéfique que peut avoir un projet éolien pour accélérer les investissements locaux et conféré une nouvelle dynamique au territoire"

A quoi pense SOLVEO en écrivant : "Accélérer des investissements locaux avec un projet éolien" ?

A d'autres parcs éoliens à proximité pour fournir de l'électricité à des villes importantes mais éloignées ou à des gros centres industriels eux aussi éloignés, la région de Maux étant majoritairement une zone d'élevage, éloignée des grands centres de décision ?

Dans l'attente de votre claire réponse;

Cordialement.

[Redacted signature]

CHAMNAY

58290 MAUX

 **PAROLES_ELUS_2021_v1a.pdf**
2112K